

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mai 2016

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Redevance animation des marchés d'approvisionnement

Rapporteur : Sylvie Bléry-Touchet

Lors de la séance du 31 mars 2016, le conseil municipal a approuvé le nouveau contrat de délégation de service public relatif aux marchés d'approvisionnement qui prévoit une adaptation du montant de la redevance d'animation pour renforcer les animations organisées sur les deux marchés traditionnel et biologique.

Le montant de la redevance s'élève actuellement à 1,88 € par séance pour le marché traditionnel et à 1,65 € pour le marché biologique.

Le budget qui en résulte n'est plus suffisant pour assurer les animations et le marché biologique est le premier à souffrir de cette situation faute d'un nombre suffisant de commerçants.

Lors de la réunion de la commission consultative du 11 mai 2016, les représentants des commerçants ont sollicité une augmentation de la redevance pour permettre l'organisation d'animations supplémentaires.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver l'augmentation de cette cotisation animation et de la porter pour le marché traditionnel à 2 euros et pour le marché biologique à 3,30 euros par séance et par commerçant (abonné et volant).